



La nuit du Quantique 2026

## Concours Artistique

### *Règlement*

#### Article 1 : Objet

Pour célébrer l'Année Internationale des Sciences et Technologiques Quantiques, la Société Française de Physique, 33 rue Croulebarbe, 75013 Paris, organise conjointement dans le cadre de la Nuit du Quantique 2026 qui se tiendra le 31 mars 2026, un concours artistique gratuit, sans obligation d'achat ouvert à tous.

Une sélection des meilleures œuvres sera imprimée et exposée lors de cet événement.

#### Article 2 : Présentation du concours

Chaque participant pourra envoyer un maximum de **deux productions (vidéos, photos, images, tableaux)** inédites sur le thème « Physique Quantique ». La production devra illustrer l'une des propriétés remarquables de la mécanique quantique, résumées de façon simple et pédagogique dans le glossaire ci-joint. Ces caractéristiques sont les fondements de la compréhension et de la maîtrise du monde qui nous entoure. Les élèves pourront par exemple imaginer que l'une de ces propriétés s'applique aux êtres vivants, ou faire œuvre de science-fiction à partir de ces propriétés.

Le concours est ouvert à deux catégories :

- catégorie « élèves et classes de l'école primaire au lycée »

Les candidats peuvent être une classe entière, un groupe d'élèves ou un élève. Toutefois les organisateurs recommandent que ces groupes n'excèdent pas huit élèves. Ils pourront être encadrés par leurs professeurs. Une classe peut envoyer plusieurs œuvres du moment que chaque élève ne participe à la rédaction que d'une seule.

- catégorie « tout public »

Tous les candidats n'appartenant pas à la catégorie ci-dessus, y compris les élèves souhaitant concourir librement.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule catégorie et ne peuvent envoyer qu'une proposition.

## Article 3 : Conditions de participation

Les vidéos, photos, images ou tableaux doivent être inédits. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour tout ou partie de l'œuvre est interdite, ainsi que l'utilisation de banques d'image. Ils doivent être libres de droit jusqu'à la délibération et le rester pour les œuvres lauréates. Les candidats se garderont de présenter des images violentes ou à caractère offensante pour la collectivité. L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit de ne pas sélectionner les photos qu'elle juge comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature malveillante.

## Article 5 : Modalités de participation

L'inscription préalable via le site <https://www.sfphysique.fr/evenement/nuit-du-quantique/> ou directement via <https://indico.ijclab.in2p3.fr/event/11965/> est obligatoire. La date limite d'inscription est fixée au 11 janvier 2026 à 18h00.

Les vidéos, photos, images et tableaux devront être envoyés dans l'un des formats numériques suivants : .pdf, .mpg, .jpg, .avi à l'adresse : [evenements@sfphysique.fr](mailto:evenements@sfphysique.fr) soit en pièces jointes, soit via un lien pointant vers une page internet de la responsabilité des participants.

Les noms des fichiers devront comporter les nom, prénom du dépositaire.

Dans le courrier, devront être renseignés :

Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom, prénom et email du ou des participant(s)

L'adresse postale et le n° de téléphone du dépositaire

La date limite pour cet envoi est le 20 février 2026

## Article 6 : Composition du jury

Le jury est composé d'organisateurs et de personnalités du monde scientifique, médiatique, et du milieu artistique.

## Article 7 : Exclusions

Les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisés à concourir. Sont exclues du concours, les productions répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- Dépassement de la date limite d'envoi.
- Le non-respect de l'article 3. Le rejet d'une production entraînera le rejet de l'ensemble des productions soumises. Le participant ne pourra pas contester cette décision du jury.

## Article 8 : Critères de sélection

Le jury prendra notamment en compte la qualité esthétique de l'œuvre, son lieu avec la physique quantique, son originalité et son caractère insolite ou humoristique. Les décisions du jury sont souveraines.

## **Article 9 : Prix**

La participation au jeu, dans les conditions du présent règlement, offre la possibilité de gagner des prix, notamment un voyage pour visiter le CERN, la participation à des ateliers de photo ou de dessin, la publication dans un recueil, des rencontres avec des scientifiques, des cadeaux de nos partenaires.

## **Article 10 : Annonce des résultats et remise des prix**

La publication des résultats se fera sur le site internet du concours. Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats, par e-mail. La remise des prix aura lieu lors de la nuit du quantique, le 31 mars 2026 dans un site participant en direct à cet événement.

## **Article 11 : Droits de représentation**

La Société Française de Physique et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (notamment sur leurs sites Internet) les œuvres lauréates du concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière. Cette autorisation est accordée pour la durée des droits de propriété intellectuelle des participants pour utilisation sur les sites Internet. Les lauréats s'engagent à accepter la publication éventuelle des photographies, des images ou des tableaux primés.

## **Article 12 : Responsabilités**

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours ainsi que le droit de ne pas publier les œuvres lauréates si la participation ou la qualité des photos étaient insuffisantes.

## **Article 13 : Utilisation des informations personnelles**

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les informations nominatives des participants au concours selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de notification, de rectification et de radiation des informations le concernant auprès de SFP « Concours artistique -Nuit du quantique 2026», 33 rue Croulebarbe 75013 Paris.

## **Article 14 : Obligations**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel. Toute difficulté qui viendrait à naître de

l'application et de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs dont les décisions sont sans appel.

## Article 15: Accès au règlement

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Vigny, huissier de justice à l'adresse 8 rue Albert 1er 45000 Orléans. Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande. Écrire à SFP « Concours Artistique - Nuit du Quantique 2026 », 33 rue Croulebarbe 75013 Paris ou via [evenements@sfphysique.fr](mailto:evenements@sfphysique.fr) .